



Redon, le 16 juin 2021

### Élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

Les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanche 20 et 27 juin 2021.

#### Participer au bon fonctionnement des scrutins :

La Ville de Redon recherche des électeurs vaccinés (une seule dose suffit), immunisés ou testés négatifs suite à un test PCR, antigénique ou autotest, pour assurer dans la journée les fonctions d'assesseurs titulaires ou suppléants ou de scrutateurs pour le dépouillement.

Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec Madame Pascale Pezenec, Responsable du Service Population, par téléphone au 02 99 71 66 06 ou par mail : [p.pezenec@mairie-redon.fr](mailto:p.pezenec@mairie-redon.fr) jusqu'au samedi 19 juin à 12 h 00.

#### Où voter ? :

En raison du double scrutin, le bureau de vote n°5 sera installé à l'école Marie Curie, située 4 avenue Gaston Sébilleau (et non à la maison des associations). Une signalisation adéquate sera mise en place.

L'emplacement de l'ensemble des bureaux de vote est le suivant :

- Bureau n°1 : Salle des Mariages de la Mairie, Place Saint-Sauveur
- Bureau n°2 : Salle d'animation de la médiathèque au Château du Parc Anger
- Bureau n°3 : Ecole maternelle Henri Matisse, 1 rue du Docteur Lagrée
- Bureau n°4 : Maison des associations, 10 avenue Gaston Sébilleau
- Bureau n°5 : **Ecole Marie Curie**, 4 avenue Gaston Sébilleau
- Bureau n°6 : Ecole primaire Jacques Prévert, 5 rue Auguste Régent

#### Voter par procuration :

Un dispositif en ligne sur le site internet [Maprocuration.gouv.fr](http://Maprocuration.gouv.fr), complémentaire à la procédure papier, a été mis en place pour faciliter les démarches.

Ce dispositif permet à l'électeur de pré-remplir sa demande avant de faire valider son identité dans un commissariat, une gendarmerie ou un tribunal

**Important** : Exceptionnellement, pour ce double scrutin, **un même mandataire peut être porteur de deux procurations.**